



---

Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence le 9 novembre 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

---

## **MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT**

### **RÉSOLUTION 130-22**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le tracé de la ligne 55 à la suite de la modification de la configuration de l'intersection Galt, McManamy et Kitchener;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les horaires des lignes 11, 601, 602, 603 et 604 en lien avec la modification des voitures et horaires chauffeurs pour intégrer la ligne 51;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) exige que les décisions concernant le service soient publiées dans un journal diffusé dans le territoire de la Société au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur;

### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les modifications suivantes soient et sont adoptées :

- Modification au tracé de la ligne 55
  - Direction 13<sup>e</sup> avenue – 24-Juin :
    - ❖ Via Edward-Rose et Galt Ouest (au lieu de Haig, Champlain et Kitchener);
  - Direction du Manoir :
    - ❖ Via Galt Ouest, Denault et Edward-Rose (au lieu de McManamy).

- Modification des horaires

Que les horaires sur les lignes 11, 601, 602, 603, 604 soient et sont modifiés tels qu'apparaissant au Guide du réseau et sur le site Internet de la STS ([www.sts.qc.ca](http://www.sts.qc.ca)).

Que le tout entre en vigueur le 2 janvier 2023, conformément à la Loi, et soit et est conservé aux archives sous le numéro A06-14.

**ADOPTÉ**

---

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson